



Complement de salaire-convention collective prestataire de servic

Par **grandesource**, le **06/06/2012** à **19:52**

Bonjour,

Bonjour,

j'ai été en arrêt maladie suite à une inaptitude professionnel déclarée par la médecine du travail due à mon état de grossesse du 30/03/12 au 20/05/12, et depuis le 20/03/12 je suis en conge maternite.

Ai-je droit à un complement de salaire de mon entreprise sous le regime de la convention collective des prestataires de service durant cette periode car l'assurance maladie n'a pas couvert 100% de mon salaire?

Par **pat76**, le **07/06/2012** à **18:38**

Bonjour

Le médecin du travail vous avait déclaré inapte à votre poste du 30/03/2012 au 20/02/2012 et vous êtes en congé maternité depuis le 20 mars 2012.

Il n'y a pas une petite erreur dans les dates?